

Date de convocation :

02 septembre 2025

Nombre de membres

En exercice : 8

Présents : 6

Votants : 7

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

DU 09 septembre 2025

Le neuf septembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de Faverolles en séance publique sous la présidence de M. Patrick OCZACHOWSKI Président du SIVOM,

Élus présents :

Mmes Irène MESSEGER, Marie-Cécile POUILLY

MMS Patrick OCZACHOWSKI, Ludovic BRUN, Éric MAUNY, Hervé AGNETTI

Élus absents représentés :

M. Patrick VILLERY, pouvoir à M. Pierre GOUDIN

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h05 et annonce l'ordre du jour aux membres du Conseil :

- Approbation compte rendu du 10/06/2025
- Nomination secrétaire de séance
- Délibération : Créance admise en non-valeur
- Points divers

I - Approbation du procès-verbal du conseil du 10 juin 2025 :

Approbation à l'unanimité.

II – Désignation du secrétaire de séance :

Est désigné secrétaire de séance par Monsieur le Président, M. Ludovic BRUN

III – DM1 Virement de crédits pour reprise sur immobilisation :

Monsieur le Président informe les membres du Conseil, sur demande de la Trésorerie de Chartres en date du 25 juin 2025, qu'il convient d'admettre la créance suivante en non-valeur et de procéder par la suite au mandatement correspondant à cette créance :

Exercice concerné	Nom du redevable	Montant à recouvrer
2022	Marie louis	0.50 €
	Total	0.50 €

VOTE POUR : 7 voix

Mmes Irène MESSEGER, Marie-Cécile POUILLY

MMS Patrick OCZACHOWSKI, Ludovic BRUN, Éric MAUNY, Hervé AGNETTI, Patrick VILLERY pouvoir à M. Pierre GOUDIN

Vote CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Points divers :

- Un agent du SIVOM a demandé une disponibilité pour convenances personnelles au 29 septembre 2025. Cet agent était en charge du service et ménage au restaurant scolaire ainsi que du ménage des locaux de l'école. Les heures de ménages seront rebasculées vers sa collègue qui dit être capable de tenir la charge de travail supplémentaire, avec d'éventuelles heures supplémentaires. Les heures de service au restaurant scolaire feront l'objet d'un contrat à part, les données ont été envoyées au centre de gestion ; nous sommes dans l'attente d'un retour de leur part. Nous mettrons l'annonce légale éventuellement sur des réseaux de proximité en plus de France Travail en fonction de ce qu'il est permis de faire.
- La rentrée s'est bien passée, cependant il y a beaucoup moins d'enfants que les années passées, 94 en septembre 2025 contre 103 en juillet.

- Le SIVOM choisit d'adhérer à l'ASC Mézières pour la location de malles pédagogiques sur les temps méridiens. Le coût est de 200€ à l'année.
- Point finances : nous sommes toujours à flux tendus malgré une gestion optimale des dépenses et une baisse des consommations énergétiques. La commune des Pinthières envisage de réviser sa participation pour le budget prochain, à voir en décembre pour revoir la convention entre communes. Des réunions entre SIRP devraient être organisées à la demande des élus du SIVOM.
- Marie-Cécile Pouilly dit qu'il faudrait faire une communication pour montrer aux parents d'élèves les coûts réels de l'école et des repas, ces derniers ne se rendant plus compte du service rendu. Ce document existe déjà en ligne sur le site communal, il sera révisé et rediffusé dès que possible.

Le secrétaire de séance :
Ludovic BRUN

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Fin de séance à 20h15